

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 27 novembre 2014 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Denis Coderre, président
M. Marc Demers, vice-président

M. Stéphane Boyer	M. Bernard Gagnon
M. Pierre Charron	Mme Manon Gauthier
Mme Marie Cinq-Mars	Mme Andrée Hénault
Mme Catherine Clément-Talbot	M. Paul Larocque
M. Martin Damphousse	M. Lionel Perez
M. Claude Dauphin	M. Guy Pilon
M. Gilles Deguire	Mme Chantal Rouleau
Mme Chantal Deschamps	M. Philippe Roy
M. Pierre Desrochers	M. Aref Salem
M. Alan DeSousa	Mme Caroline St-Hilaire
M. Gilbert Dumas	M. Peter F. Trent
M. Normand Dyotte	

N'ONT PU ASSISTER

M. Paul Leduc, M. Alain Dépatie et M. Jean-Marc Robitaille.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 20 novembre 2014 et l'avis public a été donné le 17 novembre 2014.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DÉPÔT, conformément à l'article 162 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport du président du Comité exécutif sur la situation financière de la Communauté.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE CRÉDITS

DÉPÔT, conformément à l'article 165 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du certificat de la trésorière daté du 3 octobre 2014 établissant à cent vingt-quatre millions quatre cent quarante-deux mille trente-sept dollars (124 442 037 \$) l'estimation des crédits nécessaires pour l'exercice financier 2015 relativement aux engagements et obligations de la Communauté.

CC14-047

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-220 adoptée à sa séance du 6 novembre 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Claude Dauphin

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 2014-63 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC14-048

BUDGET 2015 DE LA COMMUNAUTÉ

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-221 adoptée à sa séance du 6 novembre 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'adopter le budget de la Communauté pour l'exercice financier 2015 au montant de cent dix-neuf millions cent six mille huit cent vingt et un dollars (119 106 821 \$) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 15.

Les résolutions numéros CC13-047 et CC13-048 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire



ANNEXE

Assemblée extraordinaire du conseil du 27 novembre 2014

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP

La subvention du gouvernement du Québec
concernant l'assainissement de l'air